



Qualijuris

Performance | Efficacité | Confiance

QUALIJURIS 58

Maître Brice DEVOLF
Huissier de Justice

2 Avenue Saint-Just
58000 NEVERS

Tél : 0386597340

constat@qualijuris.fr
www.qualijuris.fr



EXPÉDITION

Référence : **859442**

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

Acte compris dans l'état déposé au bureau d'enregistrement de Nevers pour le mois de la signification.

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN ET LE DIX DÉCEMBRE À QUATORZE HEURES ET TRENTE MINUTES

À la requête de :

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, SA à conseil d'administration, immatriculée sous le numéro 379502644, ayant son siège social 26/28 rue de Madrid, à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de son représentant légal,

Et faisant suite à un précédent commandement valant saisie immobilière signifié le 10/11/2021 à Monsieur GRZESIAK Franck, il m'est demandé de réaliser le procès-verbal de description d'une maison située sur la Commune de MONTIGNY EN MORVAN (58), Le Bourg, cadastrée section AB n°101 et AB n°8.

Ceci étant exposé et déférant à cette réquisition,

Déférant à cette demande, je, soussigné, Maître Brice DEVOLF, Huissier de justice salarié, membre de la SELARL QUALIJURIS 58 huissiers de justice domiciliés 2, avenue Saint-Just 58000 NEVERS, me suis rendu sur place,

CERTIFIE

M'être rendu ce jour à MONTIGNY-EN-MORVAN (58120), Le Bourg, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

La maison se trouve dans le Bourg de la Commune. Il s'agit d'une Commune rurale située dans le Morvan, département de la Nièvre, région Bourgogne Franche-Comté. Cette Commune se situe à environ 1h de voiture de NEVERS.

Je constate que la toiture présente un aspect général vétuste.



On accède au logement par une porte qui ouvre et qui ferme correctement, qui est en état d'usage mais sale.

La première pièce :

Sol recouvert d'un carrelage ancien qui est sale.

Les plinthes sont en bois, elles sont usagées.

Les murs sont en plâtre, à l'état brut.

Au plafond, des poutres anciennes.

L'électricité présente un aspect général vétuste.



Le salon :

On y accède par une vieille porte de bois peint qui est à l'état d'usage.

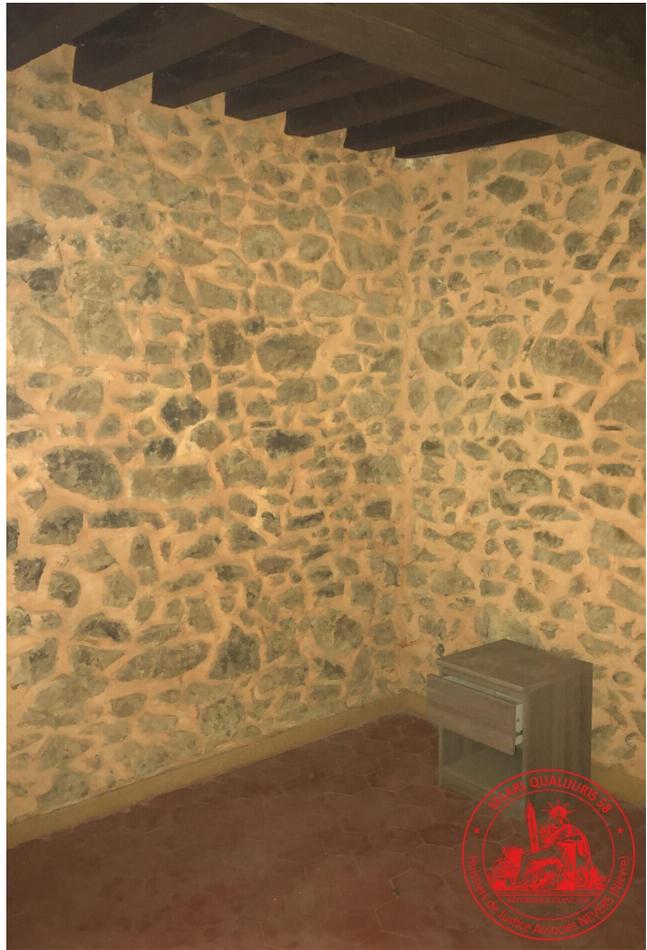
Le sol est recouvert d'un carrelage ancien, état d'usage.

Les murs sont en pierres apparentes, en bon état, et pour l'autre partie ils sont peints, état d'usage.

Au plafond, des poutres anciennes.

Dans cette pièce se trouve une ancienne cheminée dans laquelle un vieux poêle est raccordé.

L'électricité est ancienne.





La grande pièce :

On y accède de par une porte en bois, ancienne, qui est à l'état d'usage.

Le sol est recouvert de tomettes, il est à l'état d'usage.

Les murs sont peints, ils sont usagés.

Au plafond, des poutres anciennes, en bon état.

Dans cette pièce se trouve une grande cheminée ancienne, certainement un ancien four à pain, avec un poêle qui a été raccordé.

Il y a également un vieil évier.

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre et par deux fenêtres, le tout à double vitrage.





La salle d'eau :

Le sol est recouvert de tomettes anciennes en mauvais état.

Les murs sont peints, en mauvais état.

Au plafond, un parquet ancien peint, état d'usage.

Dans la pièce il y a :

Un vieux bac à douche, avec une vieille robinetterie,

Une cuvette WC usagée,

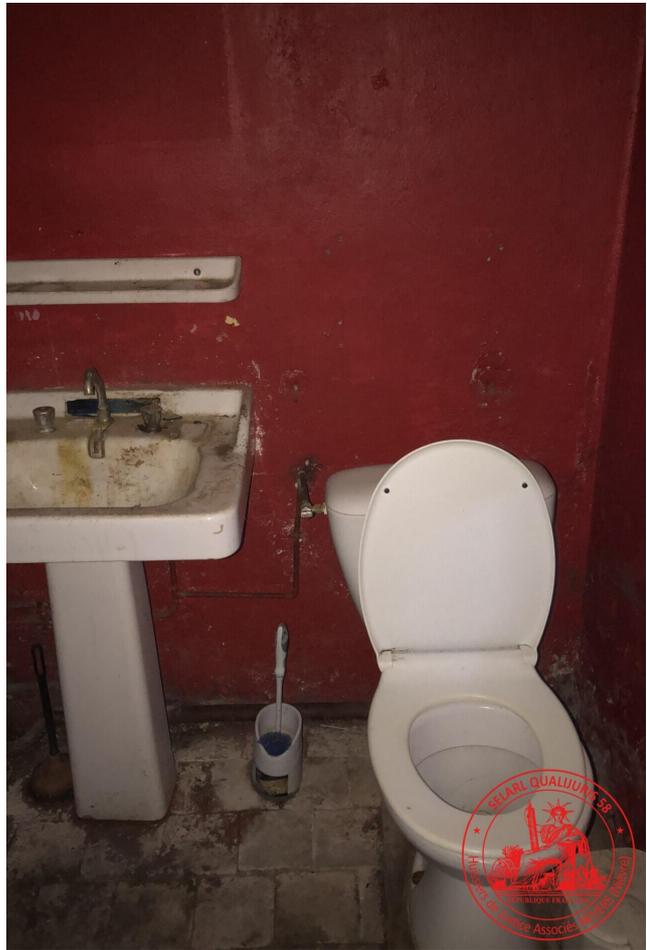
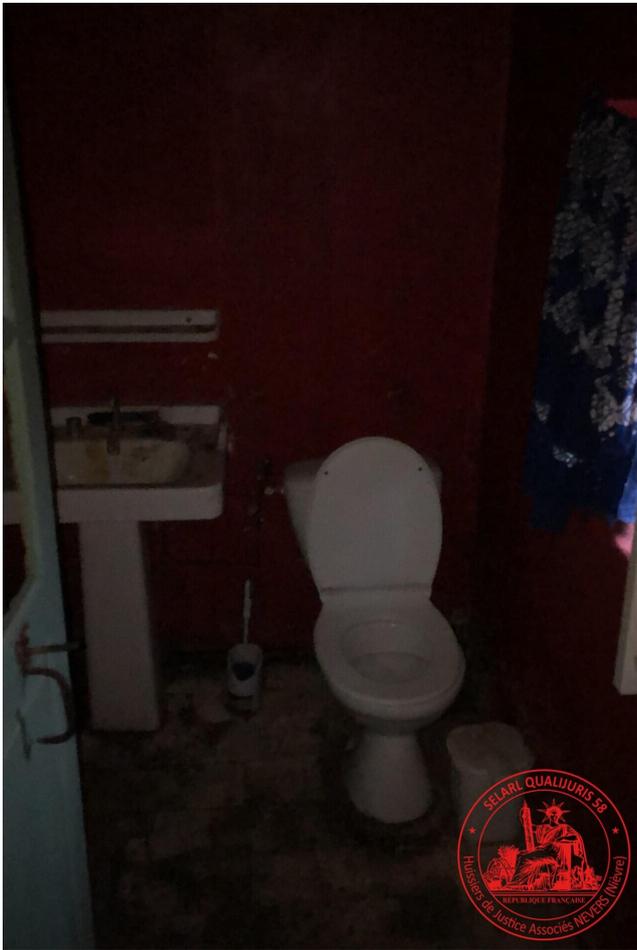
Un vieil évier, encrassé.

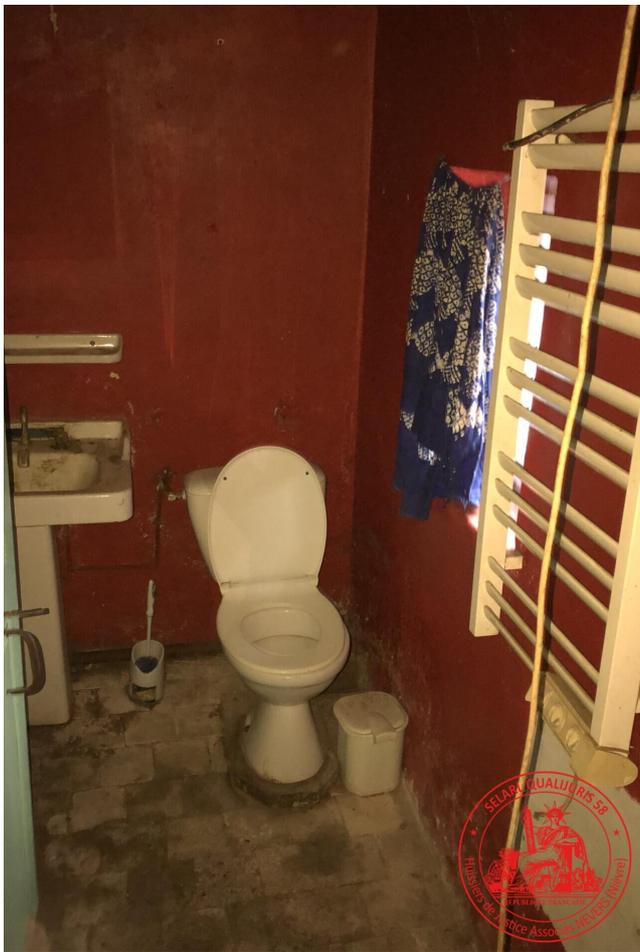
Le ballon d'eau chaude.

Un sèche-serviettes, électrique.

Il y a une petite fenêtre à simple battant, double vitrage.

L'électricité présente un aspect général vétuste.





On accède à l'étage par un escalier vétuste.

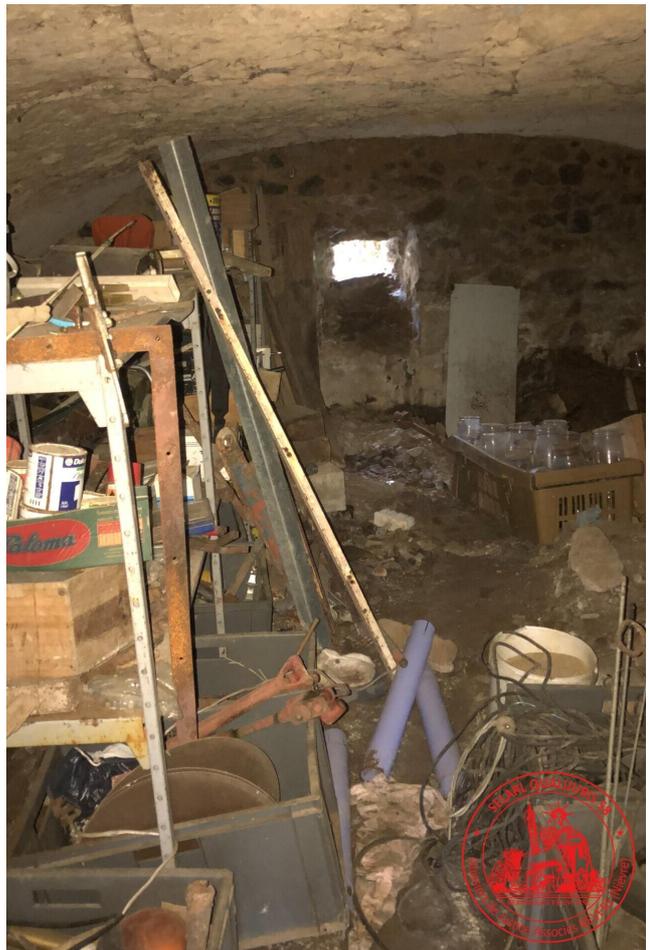


Il y a deux caves sous la maison.

La première cave :

La cave de gauche est accessible, elle est encombrée.

La cave de droite est inaccessible.





A l'arrière de la maison se trouve un terrain qui est en friche, envahi par les ronces.

A l'arrière de la maison et contre celle-ci se trouve un appentis qui est en ruine et qui menace de s'effondrer.

Telles sont les constatations faites ce jour a à MONTIGNY-EN-MORVAN (58120), et de tout ce que dessus, j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, avec 34 photographies pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'Acte Arrêté du 28 février 2020	
Émoluments HT	295,94€
Déplacement HT	7,67€
Sous-Total HT	303,61€
TVA 20,00%	60,72€
Total TTC	364,33€

L'Huissier de Justice soussigné

Maître Brice DEVOLF

